

Les autres RÉSERVES BIOLOGIQUES et sites forestiers remarquables présents sur le territoire du Parc

Deux réserves biologiques dirigées sont présentes sur le territoire. La gestion y est orientée vers la restauration et la bonne conservation de certains milieux nécessitant une intervention humaine. D'autres secteurs forestiers remarquables sont aussi identifiés sur le territoire et font l'objet d'une attention particulière. Ici l'homme compose avec la nature.

La réserve biologique dirigée du MÉZENC

Première réserve du territoire du Parc, sa création remonte à 1999. Entre Haute-Loire et Ardèche, elle couvre 410 hectares dont 40 en Ardèche (Forêt domaniale de Borée). Avec la nouvelle extension du Parc sur l'ensemble du Massif du Mézenc, ce site devient d'un intérêt majeur. La région des Sucs dans son ensemble présente de nombreuse similitude avec le Tanargue : zone de montagne, ancienne implantation d'abbaye (Bonnefoy), mosaïque de milieux naturels...

Trois caractéristiques majeures les distinguent :

- les roches volcaniques, support d'une flore originale,
- l'élevage bovin valorisé par l'appellation d'origine protégée « Fin gras du Mézenc »,
- la forte fréquentation de certains sites touristiques.

D'autres sites forestiers de qualité

D'autres espaces forestiers de qualité, identifiés au plan de Parc, pourraient faire l'objet d'une gestion conservatoire.

- la forêt de Bonnefoy et plus généralement le secteur des Sucs,
- le bois de Cuze-Areilladou,
- les Pins de Salzmann dans le secteur des Vans (forêt privée).

On peut aussi noter la gestion principalement vouée à l'accueil du public sur certaines forêts « périurbaines » gérées par l'ONF.

- Ainsi, la commune de Vals a entrepris depuis plusieurs années la constitution d'un domaine forestier afin de préserver sa ressource en eau. Situé à proximité du bourg, l'accueil du public constitue une vocation forte.
- La forêt communale de Privas, connue sous le nom de Bois Laville, constitue aussi une destination forte pour la promenade et la détente des habitants de l'agglomération. Un chantier démonstratif de débardage à cheval y a été soutenu par le Parc en 2011. 300 m³ de bois ont été exploités.

Les secteurs de réserve biologique dirigée du GRAND TANARGUE

Plus de 250 hectares font l'objet d'une gestion spécifique. L'estive collective du Tanargue constitue une spécificité du lieu. Près de 1500 ovins provenant d'une vingtaine d'exploitations agricoles des vallées voisines, pâturent du 15 juin au 15 septembre. Mesures agro-environnementales, restauration des zones de pâturage, construction d'une cabane pour les bergers, mais aussi préservation et valorisation des tourbières et des landes à myrtilles, constituent les actions phares entreprises ces dernières années sur le site.



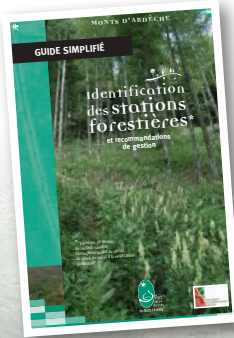
Pins de Salzmann, Malbosc

Pour une GESTION DURABLE des forêts dites ORDINAIRES

Matériau renouvelable, le bois constitue une ressource abondante du territoire du Parc.

■ Le guide simplifié des stations forestières

Le guide simplifié des stations forestières, édité en 2008, identifie 17 grands types de forêts. Ainsi, pour chacune d'entre elles, en fonction de leur potentialité et de leur valeur patrimoniale, des recommandations précises de gestion sont proposées. Disponible au Parc sur demande et téléchargeable sur le site internet.



■ Un réseau « Futaie irrégulière »

Six forêts démonstratives font l'objet d'une sylviculture « douce ». Ce modèle économique est particulièrement adapté aux enjeux forestiers actuels ; il met en œuvre des principes simples en limitant les investissements et en misant sur la production de gros bois de qualité. Le memento « Futaie irrégulière » présente ce modèle de gestion. Disponible sur demande et téléchargeable sur le site internet.



■ La promotion de la certification forestière

« Bois provenant de forêts gérées durablement », tel est le slogan de la certification forestière. Plusieurs labels existent dont FSC et PEFC qui est le plus répandu en France. De nombreux propriétaires privés ont fait le choix de cette certification ; l'ONF et le Parc ont certifié leurs forêts. Ils s'engagent à respecter un cahier des charges et, en contrepartie, apposent un label de plus en plus demandé par les utilisateurs de bois. Cette démarche constitue un cadre assez simple pour un propriétaire qui veut gérer sa forêt en « bon père de famille ».



Vallon dans les gorges de la Borne, RBI du Grand Tanargue, Borne.

Rédaction : octobre 2015 - François Chifflet (PNRMA), Jean-Louis Traversier (ONF)
Conception : Autrement dit communication
Photos : François Chifflet, Nicolas Dupieux (PNRMA)
Contacts : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, tél. 04 75 36 38 60
Office National des Forêts, agence Ardèche-Drôme, tél. 04 75 82 15 50



Maison du Parc
Domaine de Rochemure
07 380 Jaujac
Tél. 04 75 36 38 60
www.pnrma.fr



* Monts d'Ardèche

LES RÉSERVES BIOLOGIQUES INTÉGRALES

Memento pour la préservation
des forêts anciennes de montagnes

Pour des forêts en libre évolution : « LES RÉSERVES BIOLOGIQUES INTÉGRALES »

Édito

L'échantillon « témoin » de nos cours de sciences constituait la référence, le repère permettant de mesurer et d'expliquer le résultat d'une expérience. Selon cette même logique, les réserves biologiques intégrales constituent l'échantillon témoin de nos forêts. Dans les réserves intégrales, plus de coupe de bois. La richesse de l'écosystème forestier, sa « libre évolution naturelle », pourra être observée. Très faiblement modifiés par l'homme, ces espaces permettent de mesurer notre empreinte ou les impacts du changement climatique. C'est la grande nouveauté apportée sur notre territoire par ces réserves biologiques intégrales.

Tantôt jardinée par des pratiques de gestion forestière, tantôt sauvage laissée en libre évolution, chaque forêt et chaque gestion ont leurs intérêts propres. La gestion conservatoire, entreprise sur les réserves intégrales, complète ainsi la gestion durable mise en œuvre sur les « autres » forêts des Monts d'Ardèche.

Lorraine CHENOT
Présidente du Parc naturel régional
des Monts d'Ardèche

Jean-Luc MARTIN
Directeur de l'agence
interdépartementale de
l'Office National des Forêts



Rocher des Pradoux et Suc de Sara

De l'utilité des forêts en libre évolution

Les forêts dites primitives ou vierges, c'est-à-dire pas transformées par l'homme, sont absentes de France métropolitaine. Toutefois, certaines zones, présentant une grande « naturalité », constituent des références uniques.

Mais comme le soulignent Rossi/Vallauri :

« Dans la masse dominante des forêts nouvelles et jeunes, l'importance des îlots de forêts anciennes et matures est souvent peu perçue, d'autant plus qu'elles restent connotées négativement (forêt mal gérée). »

Le présent document entend contribuer à expliquer la nécessité de maintenir des forêts en « libre évolution ».

La naturalité

Si l'idée de « biodiversité » a été largement diffusée, le concept de naturalité est moins connu. La biodiversité renvoie de manière large à la diversité du vivant, depuis les paysages, les milieux naturels, les espèces jusqu'aux gènes. La naturalité permet d'apprécier une autre valeur fondamentale : l'origine et l'histoire du lieu. Si un jardin botanique rassemble une importante biodiversité, provenant parfois des quatre coins du monde, ce n'est qu'une construction artificielle et partielle. Rien ne peut remplacer l'original avec son histoire et toute sa complexité. L'évolution naturelle confère une ambiance et une valeur inégalable. Aucune copie ne peut remplacer l'original. Dans la nature, ce degré d'originalité, d'authenticité, s'appelle la naturalité.

Définitions

Réserve biologique intégrale (RBI) : espace forestier, créé en forêt domaniale, sur lequel il n'y a plus d'exploitation forestière.

Réserve biologique dirigée (RBD) : secteur de forêt domaniale, dans lequel sont entrepris des travaux de restauration et de gestion d'habitats naturels particuliers (tourbière, prairie...)

Des forêts millénaires sur le Parc ?

Si le Parc des Monts d'Ardèche est aujourd'hui l'un des plus boisés de France, cela n'a pas toujours été le cas. Environ les deux tiers des forêts actuelles n'existaient pas il y a deux siècles. La forêt couvrait alors 15 % du territoire, alors qu'elle en occupe aujourd'hui plus de 60 %. Nos forêts sont donc très majoritairement « jeunes ».

Les études de la carte de Cassini (fin du XVIII^e siècle) et des cartes d'État-Major du XIX^e siècle nous apprennent que seuls quelques massifs forestiers perduraient en Ardèche. Les forêts dites de Boizon et de Bauzon, allaient de Loubaresse à Uslades. Correspondant aux sites d'implantation des abbayes cisterciennes de Mazan et des Chambons et de la Chartreuse de Bonnefoy au XII^e siècle, on peut supposer qu'il s'agit là des seuls espaces d'envergure ayant connu une longue continuité de l'état boisé. Cette vocation forestière pourrait perdurer depuis 10 000 ans, date de la re-colonisation naturelle intervenue après la dernière période glaciaire.



Ne pas confondre âge de la forêt et âge des arbres !

Une forêt peut exister depuis plusieurs millénaires ; il y a toujours eu des arbres, la forêt est dite « ancienne ». Pour autant, si ceux-ci sont régulièrement coupés, cette forêt « ancienne » est alors composée d'un peuplement « jeune ». En revanche, une forêt jamais exploitée, dite « mature », est composée de gros bois, de vieux bois et de bois mort.

Forêts patrimoniales, gestion conservatoire

Issues des anciens domaines religieux, ces forêts sont devenues, à la révolution, propriété de l'État : forêts domaniales des Chambons, de Bonnefoy de Mazan. Ce sont plusieurs milliers d'hectares, complétés à la fin du XIX^e siècle par des forêts dites de restauration des terrain en montagne permettant de lutter contre l'érosion (Tanargue, Chavade...) qui sont gérés par l'administration des Eaux et Forêts devenu l'Office National des Forêts. Sa mission : assurer l'approvisionnement de la filière bois tout en garantissant le maintien, le renouvellement et le « bon état » des forêts.

À cette mission originelle s'est greffée la volonté de conservation des sites « patrimoniaux » : sites historiques (Verdun), mais aussi des hauts lieux de biodiversité et de naturalité comme sur le territoire du Parc.

Forêts anciennes, biodiversité exceptionnelle

Les forêts sont les habitats naturels qui hébergent le plus grand nombre d'espèces. On peut ainsi retrouver en Europe plus de 10 000 espèces forestières, composées pour l'essentiel d'insectes et de champignons.

À l'échelle du Parc, ces anciens et grands massifs de forêt de montagne constituent donc une particularité et une richesse. Mais ces sites présentent d'autres avantages : prairies d'altitudes, tourbières, vallons humides, gorges profondes, falaises, éboulis, autant de situations très favorables à l'expression d'une biodiversité spécifique. Toutes les conditions sont donc réunies pour l'expression d'une nature libre, alliant « biodiversité » et « naturalité ».

Histoires et origines des RÉSERVES BIOLOGIQUES INTÉGRALES

Préserver des forêts, une volonté ancienne...

Dès le XIII^e siècle, des ordonnances royales portant sur une réglementation de l'exploitation et des ventes du bois sont édictées. Le roi Philippe le Bel crée l'Administration des Eaux et Forêts en 1291.

En 1669, sous le règne de Louis XIV, la grande ordonnance des Eaux et Forêts de Colbert prévoit des mises en défense, « ces espaces ou les arbres se déploient durant des siècles ».

Si les motivations premières des réserves étaient d'interdire aux communautés rurales de pénétrer dans les forêts pour des raisons stratégiques de maîtrise de la ressource, la motivation fut différente lors du classement des "premières séries" dites "artistiques" de Fontainebleau. Classées sous l'influence des peintres impressionnistes (école de Barbizon), ces séries furent classées dès 1853, plusieurs décennies avant le classement des grands parcs américains. C'est en 1953 que fut officiellement créé le statut de Réserve Biologique Intégrale.

Le bois mort

L'exploitation forestière, en récoltant les arbres parvenus à un certain diamètre, empêche le développement d'arbres vétérans, d'arbres à cavités et de chandelles. Ce « court-circuit » du cycle naturel empêche le développement de la biodiversité associée à ces stades. Or, le bois mort héberge 25 % de la biodiversité forestière. On estime aussi que 2/3 des espèces associées aux arbres se développent après l'âge et le diamètre d'exploitabilité. La décomposition du bois mort et plus largement de toute la matière organique, nourrit le sol. Celui-ci abrite 25 % des espèces forestières, qui permettent le recyclage de la matière, processus vital pour la fertilité et la production forestière sur le long terme.

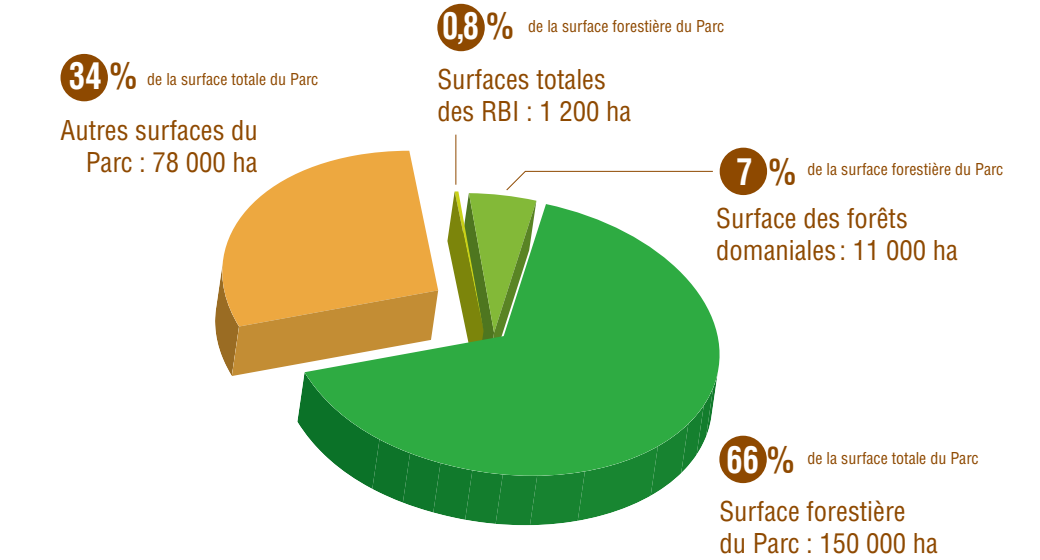
La gestion forestière intègre dorénavant ces facteurs en maintenant dans les forêts de production un réseau d'arbres sénescents, à cavités et morts. Le critère « volume de bois mort » est devenu un critère de gestion durable des forêts.



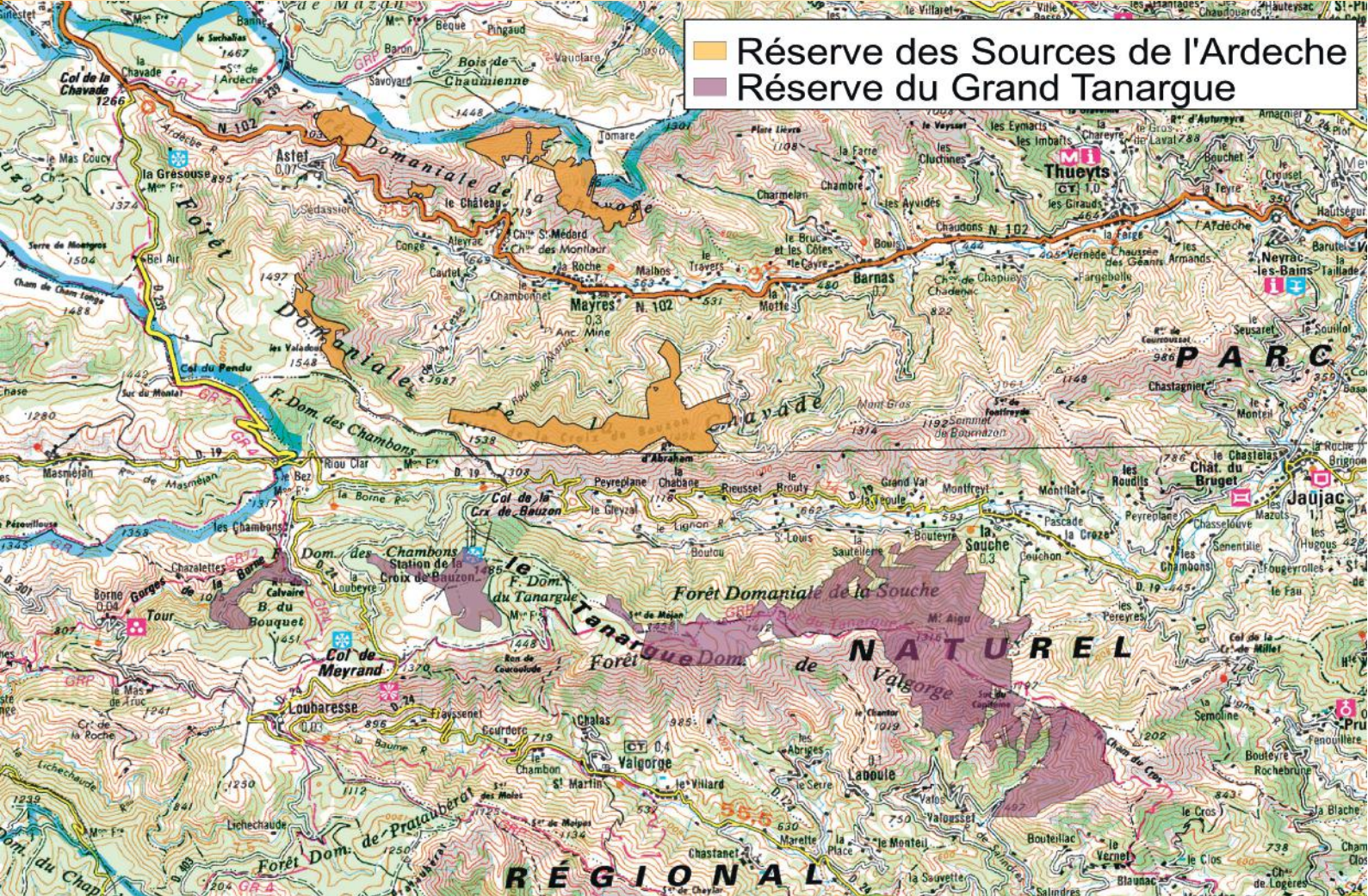
Les RBI, un réseau national

En métropole, il existe près de 50 RBI représentant près de 20 000 ha de forêts. De nombreux projets sont en cours d'étude. En Drôme-Ardèche, 3 900 ha de forêts domaniales sont classées en « Réserve Biologique Intégrale ». Sur le Parc, il n'existait pas encore de réserves intégrales. Ce sont 12 000 ha qui vont contribuer significativement à l'enrichissement de ce réseau. Ainsi, les spécificités et richesses locales seront bien représentées.

Chiffres clés sur le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : Surface totale du Parc : 228 000 ha



Les RÉSERVES BIOLOGIQUES INTÉGRALES des Monts d'Ardèche.



Un observatoire de l'évolution naturelle des forêts

Depuis 2008, plus de 400 points d'inventaires ont été réalisés sur les 12 000 ha de réserve biologique intégrale. Espèce, diamètre, hauteur, bois mort... le diagnostic est précis. Ce protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières est reconduit tous les 10 ans pour mesurer la « lente » mais inévitable évolution naturelle.

Premiers résultats :

■ le hêtre domine très largement sur la RBI des Sources de l'Ardèche. Le volume moyen sur pied est encore modeste (271 m³/ha) du fait des exploitations passées et du faible taux de boisement des versants sud. Toutefois, le volume de bois mort est assez élevé (19 m³/ha). Une différence prévisible entre ubac et adret a été constatée.

■ le hêtre domine aussi le versant nord du Mont-Aigu (RB du grand Tanargue). Le chêne vert domine très largement le versant sud. Le volume sur pied est important (340 m³/ha) en versant nord et faible en versant sud (126 m³/ha). Le volume de bois mort est important en versant nord (40 m³/ha) et très faible en versant sud (6 m³/ha).

Entre les cols de Meyrand et de la Croix de Millet, entre les rivières de la Baume et de l'Ardèche, se trouvent les crêtes du Tanargue...

Présentation

Zone de montagne, l'altitude dépasse les 1500 m en plusieurs points. Les points bas des zones de réserves peuvent exceptionnellement descendre à 500 m d'altitude (Rocles).

Le climat est clairement montagnard mais localement, on peut trouver :

- des ambiances plus froides et humides : gorges encaissées de la haute Borne, haut de versant nord du rocher d'Abraham aboutissant à un contexte subalpin ;
- des ambiances plus chaudes : bas de versant orientés au sud. Le contexte devient alors collinéen avec même des influences méditerranéennes marquées (Rocles).

Orienté est/ouest, ces montagnes constituent de véritables barrières aux nuages provenant de méditerranée à l'origine des épisodes cévenols. Comme l'Aigoual ou le Monts Lozère, les précipitations importantes, atteignant des records nationaux à Loubaresse (2 000 mm/an). Même inégalement réparties sur l'année, ces précipitations font du Tanargue un château d'eau déterminant pour l'ensemble de l'Ardèche méridionale.

Composées pour l'essentiel de roches granitiques et métamorphiques imperméables, les pentes sont fortes, présentant jusqu'à 1 000 m de dénivelé en 3 km !

Une trame forestière, de nombreuses forêts domaniales.

Le site se caractérise par l'importance des forêts de l'État. Gérées par l'ONF, ce sont plus de 3 000 ha qui participent activement à l'alimentation de la filière bois locale. C'est le domaine de la hêtraie-sapinière.

Si la forêt domine, elle ne constitue pas l'unique richesse du massif : falaises, tourbières, rivières, prairies d'altitudes, landes à myrtilles composent une mosaïque quasi unique sur le territoire du Parc. Ces richesses sont à l'origine de la réserve biologique du grand Tanargue.

Des richesses insoupçonnées

L'écoguide des milieux naturels du massif du Tanargue, édité dès 1997 par le syndicat de la montagne ardéchoise et l'ONF, présentait déjà les nombreuses richesses naturalistes du secteur. Plus de 200 plantes et 29 espèces animales y sont présentées : chabot, aigle royal, Rosalie des Alpes, Lycopode sabine constituent quelques espèces phares.

Depuis, la connaissance s'est encore accrue : loutre, buxbaumie verte, chouette de Tengmalm sont désormais signalés sur le secteur.

Trois principales études ont été menées :

- Les lichens, bio-indicateurs de forêts stables : En 2010, près de 300 espèces ont été répertoriées, dont une centaine d'intérêt patrimonial et même une nouvelle espèce pour la France ! Malgré la gestion durable qui était entreprise, la suppression des « très très gros bois » aurait pu mettre à mal cette richesse. Outre les secteurs de réserve intégrale, des îlots de senescence et des gros arbres ont été maintenus ;
- En 2011, ce sont les mousses qui ont été inventoriées. Là encore, le résultat est édifiant : plus de 200 espèces identifiées, dont 30 espèces patrimoniales et 5 inscrites au livre rouge européen ;
- En 2013 et 2014, les coléoptères saproxyliques : Groupe d'insectes liés au bois mort, 134 espèces ont été recensées dont 30 espèces bio indicatrices de la qualité des forêts.

Dans tous les cas, c'est bien la richesse des micro-habitats qui est soulignée : vallons, rochers, vieux bois, bois mort. Ces premières études confirment l'intérêt naturaliste du site, tout à fait comparable à d'autres forêts emblématiques de France.

